

Alpes de Haute Provence
Communauté de Communes
**Jabron-Lure-Vançon-
Durance**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 Avril 2026

--- L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril à 18 heures 15 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de SALIGNAC, sous la présidence de Brice CHADEBEC, Président.
Date de la convocation : 14 avril 2026

Membres en exercice : 27
Titulaires présents :25
Suppléants présents : ...0
Pouvoirs : 2
Votants :27

Membres présents : René AVINENS, Thierry BELLEMAIN, Xavier BOISSONNET, Philippe BOTALLA, Brice CHADEBEC, Alain COSTE, Frédéric DRAC, Sophie DUPARCHY, Aurélie DURAND, Angélique EULOGE, Regis FELICETTI, Geneviève FONTIN, Claude GUERINI, Patrick HEYRIES, Philippe IZOARD, Kerouan LEROUX, Dominique LOPEZ, Jean-Philippe MARTINOD, Alain MORNET, Nathalie NICOLINO, Alix PERRIN, Alexandra PUT, Farid RAHMOUN, Didier ROUIT, Éric TEDESCHI.

DCC N° 22/2026

Absents excusés : Marc HUSER (pouvoir à Angélique EULOGE), Pierre Yves VADOT (pouvoir à Philippe IZOARD).

Secrétaire de séance : Claude GUERINI

OBJET : TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (2026)

-- Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que la Communauté de communes doit se prononcer sur le taux relatif à la Cotisation Foncière des Entreprises.

--- Monsieur le Président demande aux membres du conseil communautaire de conserver le taux de CFE à 26.85%

--- Après en avoir délibéré à 26 votes « pour » et 1 abstention, le conseil communautaire :

- **MAINTIENT** le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 26.85% pour l'année 2026

----- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
B. CHADEBEC

Le secrétaire de séance,
C. GUERINI

